

**M. Jean-Luc MARTIN, Président**  
Association les vieilles charrues  
Dépendances de Persivien – BP 204  
29834 CARHAIX CEDEX

Lettre recommandée avec AR N° 1A 195 801 9545 7

A CARHAIX, le 8 Mars 2024

**Objet** : Organisation du Festival des Vieilles Charrues 2024

Monsieur le Président,

Afin d'anticiper vos demandes d'utilisation de terrains dans le cadre de la préparation de l'édition 2024 du Festival des Vieilles Charrues, et de vous permettre d'envisager du mieux possible l'évènement à venir, nous tenons à vous communiquer l'information suivante :

Depuis des années, vous utilisez des terrains dans le secteur de Kergorvo en tant que zones de campings festivaliers. Cela représente près de 15 ha.

Comme vous le savez depuis des années, les terrains de la ZAC de Kergorvo 2 utilisés aujourd'hui en campings festivaliers, ont vocation à être commercialisés pour le développement économique de notre territoire.

Les hectares à vocation économique que vous utilisez ne pourront donc plus à terme être utilisés pour les campings.

Pour anticiper et compenser la perte de ces hectares et permettre le développement évènementiel du territoire, près de 27 ha de la ZAC de la Métairie neuve ont été zonés NAL au PLU de 2019 ; Les 20 autres hectares de cette zone étant réservés au développement économique.

Les 27 ha appartenaient à des propriétaires privés, par conséquent la pérennité de l'usage évènementiel n'était pas assurée ; chaque propriétaire étant libre de les mettre en location pour un usage évènementiel ou pas.

Afin de préserver l'avenir, Poher communauté a acquis depuis 2020 la majeure partie des hectares classés NAL ayant désormais pour unique vocation l'accueil d'évènements comme le festival des « Vieilles Charrues » et potentiellement d'autres semblables.

Nous avons signé ensemble en décembre 2023, sur notre proposition et conjointement avec la Région et la SEM Breizh, une convention de moyen terme actant ce principe.

Dans vos dernières communications, vous avez indiqué que Poher Communauté allait vous mettre en difficulté si les terrains de Kergorvo 2 étaient commercialisés.

Vous avez ainsi indiqué en date du samedi 20 janvier 2024: « Toute vente de terrain sur la zone de Kergorvo, concernant nos campings actuels, empêchera la réalisation d'une nouvelle édition puisque la solution proposée il y a trois ans, de basculer sur la zone de la Métairie-Neuve, n'est plus possible (terrains utilisés depuis) ».

Nous tenons à vous rappeler le contexte d'origine. Comme vous le savez, il était convenu entre nous, avant l'adoption du PLU et rencontre en sous-préfecture en 2017 que les terrains de la métairie neuve (près de 27 ha) serviraient de compensation aux terrains de Kergorvo 2 (qui seraient rendus indisponibles du fait de leur vocation économique). Nous avons aussi défini ensemble les contours de la zone NAL que vous souhaitiez voir élargie par rapport à notre proposition initiale, et que nous avons pris en compte.

Enfin, nous rappelons que seuls les 20 ha de terrains à vocation économique de la métairie neuve sont prévus en commercialisation ; tous ceux classés en NAL resteront à vocation de loisirs dédiés notamment à l'évènementiel.

Vous avez utilisé en 2023 près de 17 ha (dont la parcelle 634) sur les zones NAL de la Métairie Neuve appartenant à Poher communauté et à des privés.

Les termes de la convention que vous avons tous signée prévoient de ne pas mettre à votre disposition les terrains de la Métairie Neuve avant 2026. Afin de ne pas compromettre l'organisation des éditions 2024 et 2025, nous vous informons que seules seront mises à votre disposition les parcelles C1 et C 621. La parcelle 634 qui vous avait été accordée dans l'urgence et de façon exceptionnelle en 2022 et 2023 ne le sera pas.

Croyez bien que cette décision nous est nécessaire et imposée uniquement par la communication effectuée par vos soins, aussi bien dans la presse que par écrit auprès de certains élus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de POHER  
COMMUNAUTE

Jacqueline MAZEAS

